One Ballot, Two Votes

THE ONTARIO CITIZENS' ASSEMBLY ON ELECTORAL REFORM

We recommend a new way to vote in Ontario. In a referendum on Election Day, October 10, 2007, you decide.

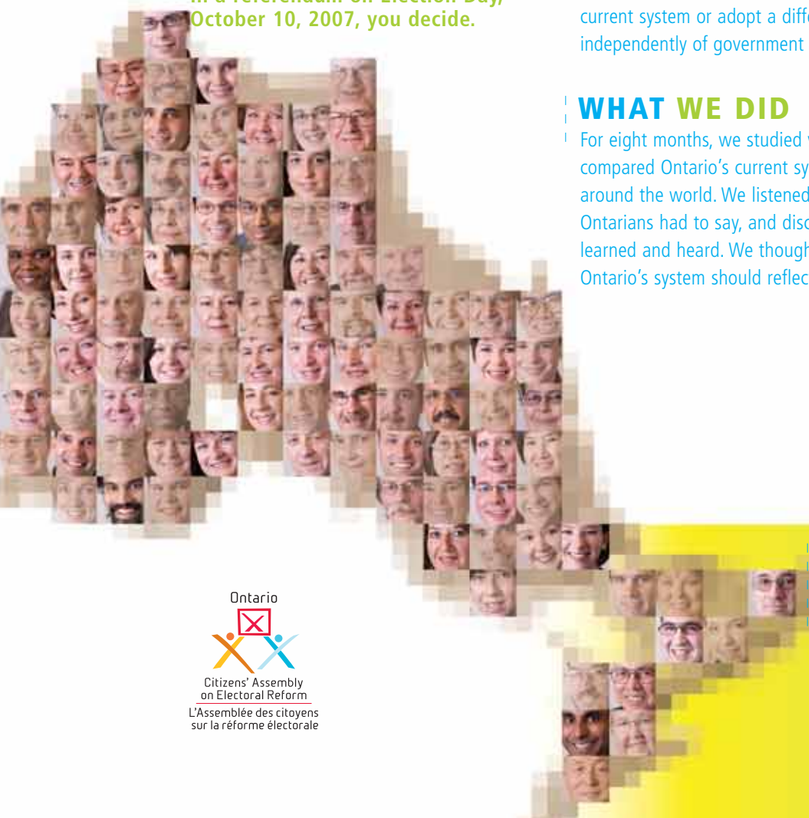

Ontario

Citizens' Assembly on Electoral Reform

L'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale

WHO WE ARE

We are 103 citizens, selected at random, one from each of Ontario's ridings. We are a cross-section of Ontario voters. The provincial government asked us to assess Ontario's electoral system – the way votes translate into seats in the legislature for Members of Provincial Parliament (MPPs). The government asked us to recommend whether we should keep our current system or adopt a different one. We worked independently of government and political parties.

WHAT WE DID

For eight months, we studied voting systems and compared Ontario's current system to others used around the world. We listened to what other Ontarians had to say, and discussed what we had learned and heard. We thought a lot about the values Ontario's system should reflect.

WHY WE RECOMMEND A CHANGE

We decided that a **Mixed Member Proportional** system is the best voting system for Ontario. We believe that it will continue to produce stable and effective governments. It builds on our strong tradition of MPPs who represent local ridings, and adds new features to increase voter choice and to make election results fairer.

A Mixed Member Proportional system gives you more choice.

Your ballot gives you **two** votes. You vote for the party of your choice and also for the local candidate you prefer. You can vote for a local candidate from a *different* party if you prefer.

You have two votes

Vote Here	Party Vote This vote determines what share of seats each party will receive. Vote by putting an X next to the party of your choice.	Local Candidate Vote This vote determines which candidate will be elected to represent your district. Vote by putting an X next to the candidate of your choice.	Vote Here
	Vote for only one party	Vote for only one candidate	
○	Party C	Olive, Oliver	○
○	Party E	Tangerine, Tony	○
	Independent	Turquoise, Thérèse	○
○	Party B	Violet, Veronica	○
○	Party A	Yellow, Yasmin	○
○	Party F	No local candidate	

A Mixed Member Proportional system makes election results fairer.

The share of seats a party wins is roughly equal to its share of the party vote. If a party gets 25% of the vote, it wins about 25% of the seats in the legislature.

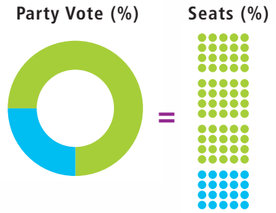

In Ontario's current system (often called "First Past the Post"), the legislature does not reflect the way people actually voted. Rarely is a majority government elected with a majority of voter support – this has not happened since 1937. In the current system a party can win many votes yet end up having few seats, or no seats.

A Mixed Member Proportional system provides stronger representation.

All Ontarians are represented by:

- 90 members elected in your local ridings, the same way as now, through the candidate side of the ballot; and
- 39 members – called "list members" – elected province-wide through the party side of the ballot.

Like local members, list members are accountable to the voters. List members will provide all Ontarians with a new kind of representation. For example, they will complement the work of local members on issues that may affect a region or the whole province.

HOW THE NEW SYSTEM WORKS

Step 1 You vote for a local candidate and for a party.

Step 2 The votes are counted. The party vote determines the total share of seats a party wins in the legislature.

Step 3 If a party doesn't have enough local members elected to match its share of the party vote, it gets a "top-up" of seats in the legislature. These seats are filled by list members elected by voters across the province through the party vote side of the ballot. The list seats are used to compensate for lack of proportionality in the election of local members.

A party must have clear support – at least 3% of the total party vote – to get list seats.

ABOUT PARTY LISTS

Each party nominates a province-wide list of candidates in the order it wants them to be elected. Before the election, parties must submit their lists, and the details of how they developed them to Elections Ontario, a neutral body.

Elections Ontario will publish this information widely, so you'll know who is on a list before you vote for a party. You'll see whether a party's list includes a good balance of men and women, people from your region, and candidates who reflect Ontario's diverse population. You'll also be able to assess whether a party created its list in a fair and open way.

YOU DECIDE

A referendum will be held on Election Day, October 10, 2007. Should Ontario adopt the Mixed Member Proportional system recommended by the Citizens' Assembly? The decision is yours.

FIND OUT MORE

Our report, "One Ballot, Two Votes: A New Way to Vote in Ontario," explains how the Mixed Member Proportional system works and why we recommend it.

To get a copy of the report and more information, visit the Citizens' Assembly website

www.citizensassembly.gov.on.ca

Or pick up a copy of our report at a ServiceOntario/Government Information Centre. For the location nearest you, visit www.serviceontario.ca, or call the Citizens' Inquiry Bureau at 416-326-1234, toll free at 1-800-267-8097, TTY at 416-325-3408.

To order alternative format or multiple copies, contact Publications Ontario at www.publications.gov.on.ca. Phone orders can be placed at 1-800-668-9938, TTY-only toll free, 1-800-268-7095.

ISBN 978-1-4249-4447-7 (Print) ISBN 978-1-4249-4448-4 (PDF) © Queen's Printer for Ontario, 2007 Photos by **Ben Li**, Raw Edge Photography

Un bulletin, deux votes

L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE DE L'ONTARIO

Nous recommandons une nouvelle façon de voter en Ontario. Au référendum du 10 octobre 2007, ce sera à vous de décider.

Ontario

Citizens' Assembly on Electoral Reform

L'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale

QUI NOUS SOMMES

Nous sommes 103 citoyennes et citoyens choisis au hasard pour représenter les 103 circonscriptions électorales de l'Ontario. Le gouvernement provincial nous a demandé d'évaluer le système électoral actuel de l'Ontario, c'est-à-dire la façon dont les votes se traduisent en sièges pour les députés provinciaux. Il nous a également demandé de recommander si l'Ontario devrait conserver son système actuel ou en adopter un autre. Nous avons effectué notre travail en toute indépendance du gouvernement et des partis politiques.

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Durant huit mois, nous avons étudié les systèmes électoraux et nous avons comparé le système électoral actuel de l'Ontario aux différents systèmes utilisés à travers le monde. Nous avons écouté le point de vue des autres Ontariennes et Ontariens et nous avons discuté de ce que nous avons appris et entendu. Nous avons longuement réfléchi aux valeurs que le système électoral de l'Ontario devrait refléter.

POURQUOI RECOMMANDONS-NOUS UNE RÉFORME?

Nous avons décidé qu'un système de **représentation proportionnelle mixte** serait le meilleur système électoral pour l'Ontario. Nous pensons que ce système continuera de produire des gouvernements stables et efficaces. Il s'inscrit dans notre tradition bien ancrée de députés provinciaux représentant des circonscriptions locales, tout en augmentant le choix des électeurs et en permettant d'obtenir des résultats plus justes.

Le système de représentation proportionnelle mixte vous offre un choix plus vaste.

Vous disposez de **deux** votes sur un seul bulletin. Vous votez pour le parti de votre choix et le candidat local que vous préférez. Vous pouvez voter pour un candidat d'un *autre* parti si vous le désirez.

Vous disposez de deux votes

	Vote de parti Ce vote détermine la part des sièges que recevra chaque parti. Votez en inscrivant un X à côté du parti de votre choix.	**Vote pour le candidat local** Ce vote détermine quel candidat sera élu pour représenter votre circonscription. Votez en mettant un X à côté du candidat de votre choix.	
Votez ici	Votez pour un seul parti	Votez pour un seul candidat	Votez ici
	Parti C	Olive, Oliver	
	Parti E	Tangerine, Tony	
	Candidate indépendante	Turquoise, Thérèse	
	Parti B	Violet, Veronica	
	Parti A	Yellow, Yasmin	
	Parti F	Aucun candidat local	

Dans un système de représentation proportionnelle mixte, les résultats des élections sont plus justes.

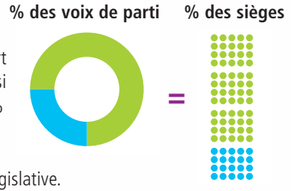

La part des sièges que remporte un parti est à peu près égale à sa part des voix. Par exemple, si un parti remporte 25 % du vote, il se voit attribuer 25 % des sièges à l'Assemblée législative.

Dans le système actuel de l'Ontario (souvent appelé le « système majoritaire uninominal »), l'Assemblée législative ne reflète pas la véritable façon de voter des électeurs. Il est rare qu'un gouvernement majoritaire soit élu grâce à un appui majoritaire des électeurs; cela n'est pas arrivé depuis 1937. À l'intérieur du système actuel, un parti qui obtient une grande part des suffrages exprimés peut se voir attribuer peu de sièges, voire aucun.

Un système de représentation proportionnelle offre une meilleure représentation.

Tous les Ontariennes et les Ontariens sont représentés par :

- 90 députés représentant les circonscriptions locales élus selon le mode de scrutin actuel en utilisant la section du bulletin réservée aux candidats;
- 39 députés (appelés « députés de liste ») élus à l'échelle de la province au moyen de la section du bulletin réservée au vote de parti.

Tout comme les députés locaux, les députés de liste sont tenus de rendre des comptes aux électeurs. Les députés de liste permettront d'offrir une nouvelle forme de représentation aux Ontariennes et Ontariens. Par exemple, ils compléteront le travail des députés locaux sur les questions qui touchent une région ou l'ensemble de la province.

COMMENT FONCTIONNE LE NOUVEAU SYSTÈME

1e étape Vous votez pour un candidat local et pour un parti.

2e étape Les votes sont comptés. Le vote de parti détermine la part totale des sièges attribués à un parti à l'Assemblée législative.

3e étape Si un parti ne parvient pas à faire élire un nombre de candidats locaux correspondant à sa juste part, il se verrait attribuer des sièges supplémentaires à l'Assemblée législative. Ces sièges seraient attribués à des députés de liste élus dans l'ensemble de la province au moyen de la section du bulletin réservée au vote de parti. Les sièges de liste sont utilisés pour remédier au manque de proportionnalité de l'élection des députés locaux. Un parti doit bénéficier d'un appui clair (au moins 3 % du vote de parti total) pour remporter des sièges de liste.

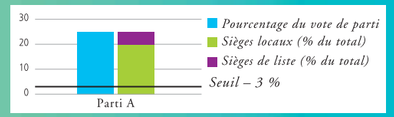

À PROPOS DES LISTES DE PARTI

Chaque parti nomme un groupe de candidats de liste pour toute la province et il les classe dans l'ordre qu'il privilégie. Avant l'élection, les partis déposent leur liste et les renseignements sur la façon dont ils ont procédé pour la dresser auprès d'Élections Ontario, un organisme indépendant.

Élections Ontario publiera largement cette information. Vous saurez donc qui figure sur la liste d'un parti avant de voter pour celui-ci. Vous saurez aussi si une liste contient un nombre relativement équivalent d'hommes et de femmes, de quelles régions proviennent les candidats et si elle reflète la diversité de la population ontarienne. Vous pourrez en outre vous assurer qu'un parti a dressé sa liste de façon juste et transparente.

VOUS DÉCIDEZ

Un référendum sera tenu lors de la prochaine élection provinciale, le 10 octobre 2007. Devrait-on suivre la recommandation de l'Assemblée des citoyens d'adopter un système de représentation proportionnelle mixte en Ontario? À vous de décider.

RENSEIGNEZ-VOUS

Notre rapport, « Un bulletin, deux votes : Une nouvelle façon de voter en Ontario », décrit plus en détail la façon dont un système de représentation proportionnelle fonctionne et pourquoi nous le recommandons.

Pour obtenir un exemplaire de ce rapport ainsi que d'autres renseignements, visitez le site Web de l'Assemblée des citoyens à l'adresse suivante :

www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca

Vous pouvez également vous procurer une copie dans l'un des Centres ServiceOntario ou des Centres d'information du gouvernement. Pour joindre le centre le plus près, visitez le www.serviceontario.ca ou communiquez avec le Bureau de renseignements au (416) 326-1234, au 1-800-267-8097 (sans frais) ou au 416-325-3408 (ATS).

Pour commander un support de substitution ou plusieurs copies, communiquez avec Publications Ontario à l'adresse suivante : www.publications.gov.on.ca. Des commandes téléphoniques peuvent être placées au 1-800-668-9938 ou au 1-800-268-7095 (sans frais, ATS uniquement).

ISBN 978-1-4249-4447-7 (imprimé) ISBN 978-1-4249-4448-4 (PDF) © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007 Photos de **Ben Li**, Raw Edge Photography